

**Communauté de Communes
du Plateau Picard**

**Rapport d'activité
2014**



Plateau Picard

Communauté de Communes

La baisse des dotations de l'État est maintenant actée jusqu'en 2017; elle nécessite plus que jamais de contenir les dépenses car la marge de manœuvre en terme de fiscalité est inexistante face aux difficultés des familles.

2014 est l'année de renouvellement des conseillers communautaires élus, pour la première fois, sur un scrutin de liste pour les communes de plus de 1 000 habitants.

Seules 6 communes sur 52 sont concernées par ce fléchage politique, mais néanmoins près de 40 % de nouveaux conseillers intègrent le conseil et découvrent, pour la plupart, les rouages de l'intercommunalité.

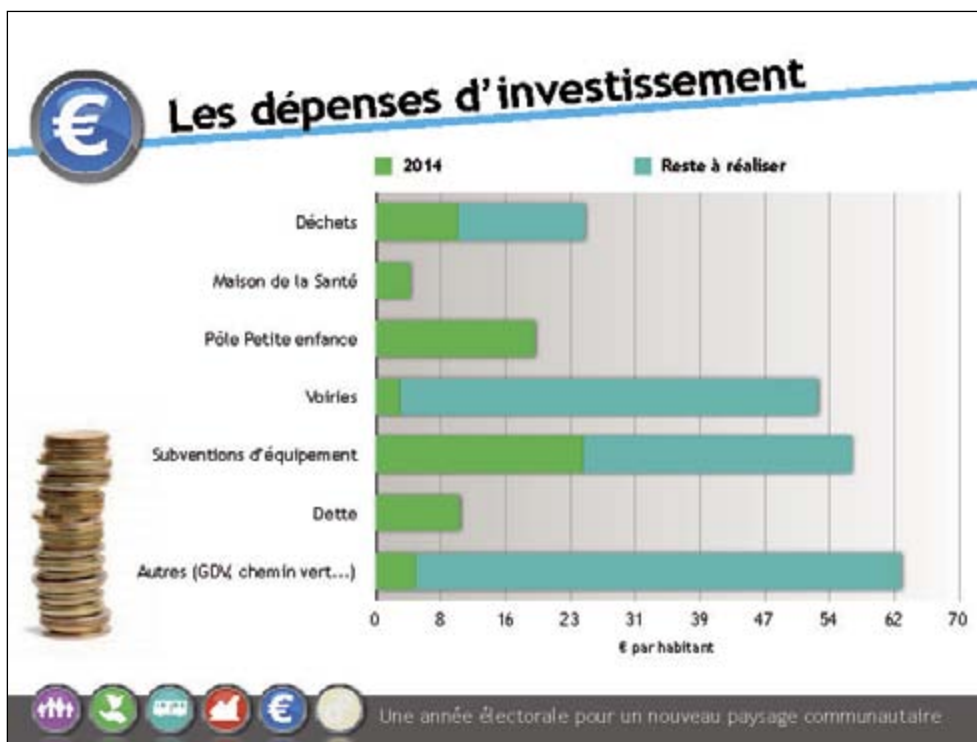
En ce début de mandat, devant toutes les incertitudes financières mais aussi institutionnelles, la communauté de communes choisit la continuité d'une gestion maîtrisée dans un nouveau paysage communautaire.

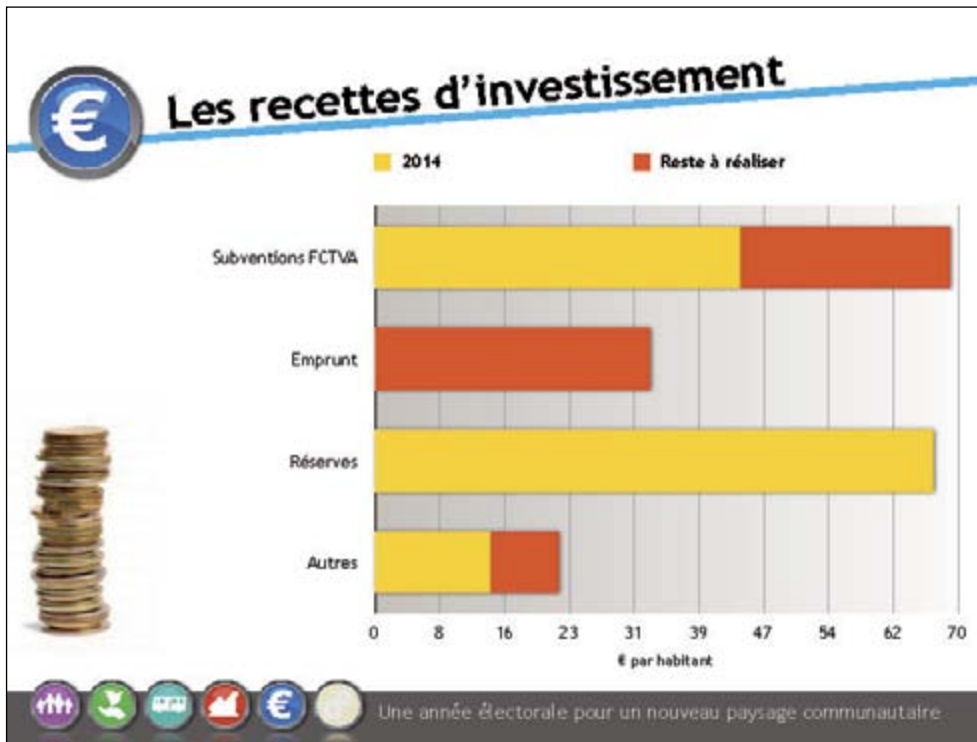
Une gestion maîtrisée

En investissement

L'effort important d'investissement réalisé sur le mandat qui se termine, tend à finaliser les travaux plutôt qu'à engager de nouvelles dépenses; au titre des restes à réaliser seuls sont actés un nouveau programme de voirie, le renforcement de la politique du logement et du commerce, ainsi que la pose de conteneurs enterrés.

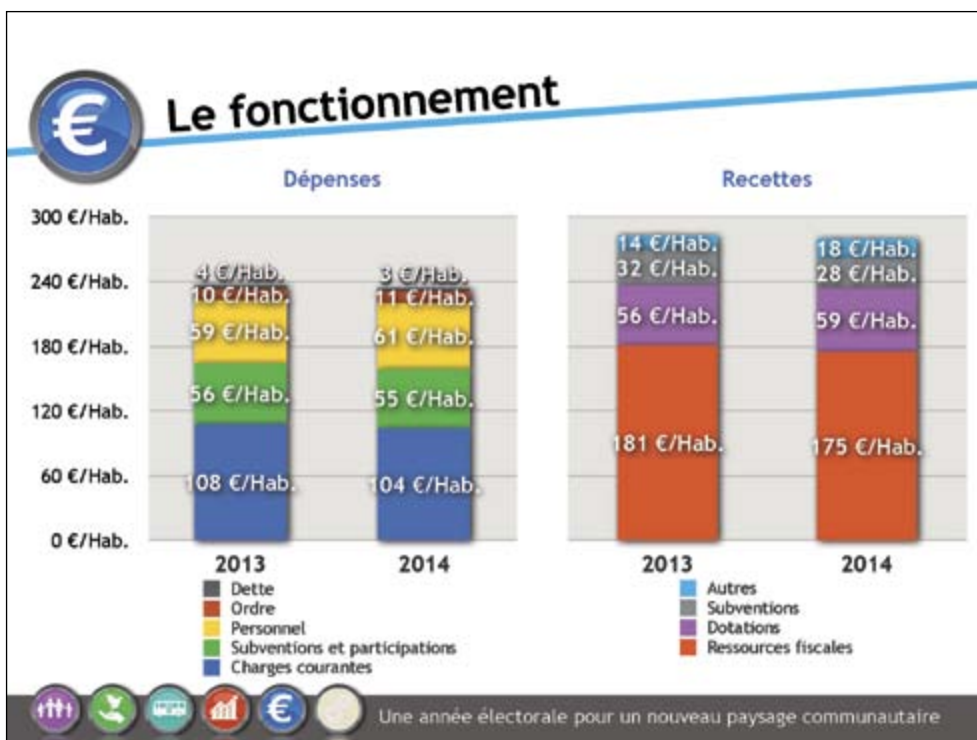
Les autres opérations, telles que l'aire d'accueil des gens du voyage, l'aménagement du Chemin Vert restent toujours d'actualité en l'attente du résultat des demandes de subvention.





En fonctionnement

La stabilité des dépenses et des recettes permet de conforter l'excédent de fonctionnement, malgré une baisse des recettes fiscales liées à la volatilité de la CVAE.

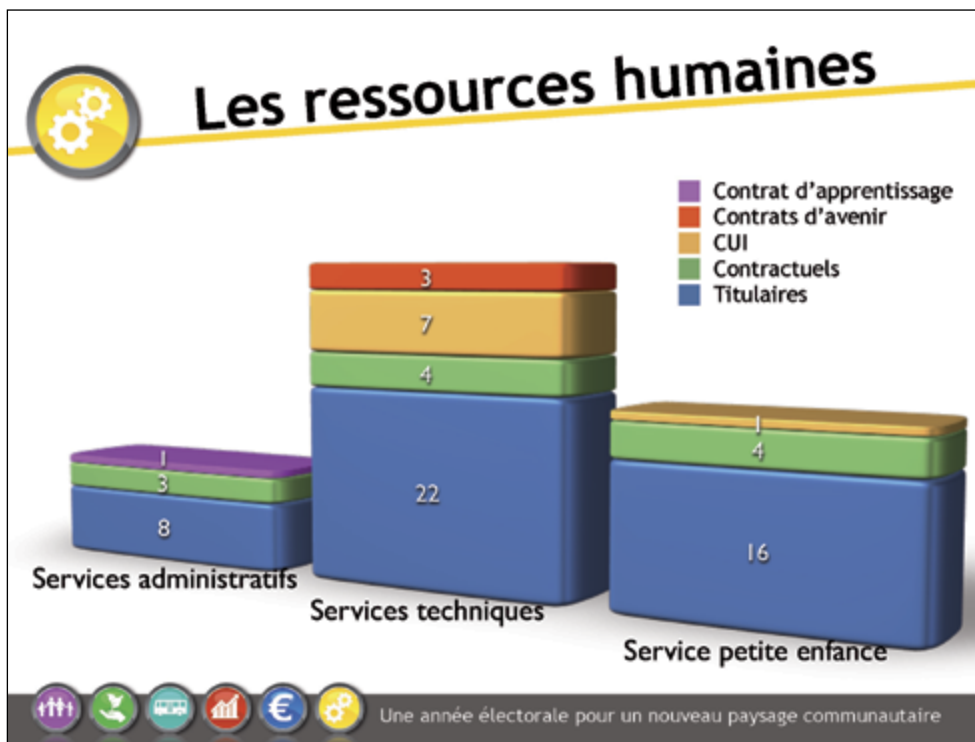


Les ressources humaines

Comme toutes les collectivités, la communauté de communes se doit de répondre aux attentes de la population en confortant une offre de service de qualité, tout en contrôlant l'évolution des coûts.

La stabilité des effectifs reflète cependant la volonté de participer à la formation et au retour au travail en proposant à des jeunes du territoire des contrats aidés, des contrats d'avenir et pour la première année, un contrat d'apprentissage, encadrés par des professionnels qualifiés.

La politique sociale de la communauté de communes, accessible à tous les agents, quel que soit leur statut, se traduit par l'attribution de chèques déjeuners, de chèques Kdo et de prestations bonifiées par le biais du Comité National d'Action Sociale.



L'offre de services à la population

La famille

Une approche des services par bénéficiaire permet de mieux cibler l'impact des services proposés : avec 94 €/hab./H la famille figure à la meilleure place.

Malgré l'importance du service de la Petite Enfance, il faut noter la part prépondérante de la contribution de la communauté de communes au Service Départemental d'Incendie et de Secours, qui, avec ses 27 € par habitant, représente le deuxième poste de dépenses derrière les déchets ménagers.





La petite enfance

Une offre qui évolue (journées complètes)
avec une diversité de types accueil

Des difficultés à s'adapter aux besoins
des familles (horaires, budget, scolarité)

59% d'accueil au tarif social
(moins de 1€ de l'heure)

847 enfants accueillis soit 42%
des enfants du territoire

La petite enfance
24€



Une année électorale pour un nouveau paysage communautaire



Les jeunes

Apprentissage de la natation

- Ⓜ Location et transport vers 4 bassins
- Ⓜ 2.024 élèves
- Ⓜ 66€ par élève (71€ par élève en 2013)

Formation BAFA

- Ⓜ 36 stagiaires dont 8 en approfondissement
- Ⓜ 13 en formation aux premiers secours
- Ⓜ 7.000€ de participation de la Communauté de Communes



La petite enfance
24€

Les jeunes
10€



Une année électorale pour un nouveau paysage communautaire

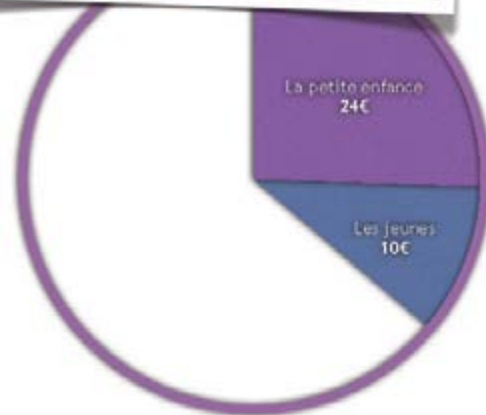


Les jeunes



Collèges et gymnases

- Remboursement de l'annuité Turbo-collèges (51.000 €)
- Entretien et rénovation de 2 gymnases (12€ par habitant)
- 3.454 heures de mise à disposition pour 2 collèges, 7 associations de Saint-just-en-Chaussée et 8 associations de Maignelay-Montigny
- Subventions aux associations sportives et culturelles des collèges pour en diminuer le coût d'adhésion (7.972 € attribués)



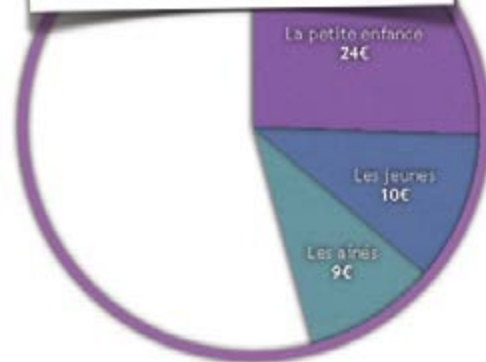
Une année électorale pour un nouveau paysage communautaire



Les aînés



- 31.180 repas livrés
- 28 ans d'existence du service
- Un repas et une rencontre intergénérationnelle avec les haltes-garderies
- 2 usagers inscrits depuis 28 ans
- Un lien social très apprécié



Une année électorale pour un nouveau paysage communautaire



La maison de santé

- **Pluridisciplinaire**
- **Inaugurée en janvier 2014**
 - 7 cabinets médicaux généralistes
 - 1 cabinet infirmier
 - 1 cabinet de kinésithérapie pouvant accueillir 4 professionnels
 - 1 pôle social (psychologue, conseiller familial, diététicien, orthophoniste)
 - 3 logements pour les étudiants en formation et les remplaçants
 - 6 spécialistes (en vacation)



Une année électorale pour un nouveau paysage communautaire

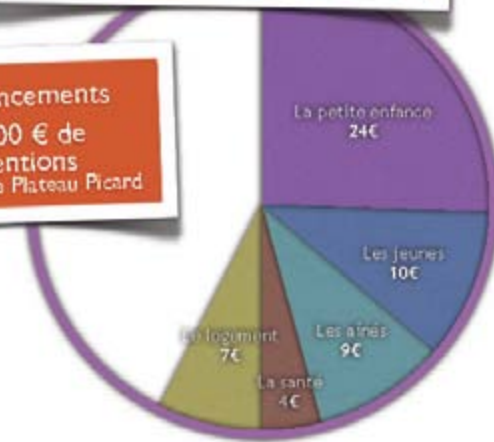


Le logement

Une aide technique et financière

- **Économies d'énergie**
- **Maintien à domicile des personnes âgées**
- **Adaptation du logement au handicap**
- **Aide à la réhabilitation de 2 logements communaux (Welles-Pérennes, Le Mesnil-sur-Bulles)**

119 financements
154.000 € de subventions
versées par le Plateau Picard



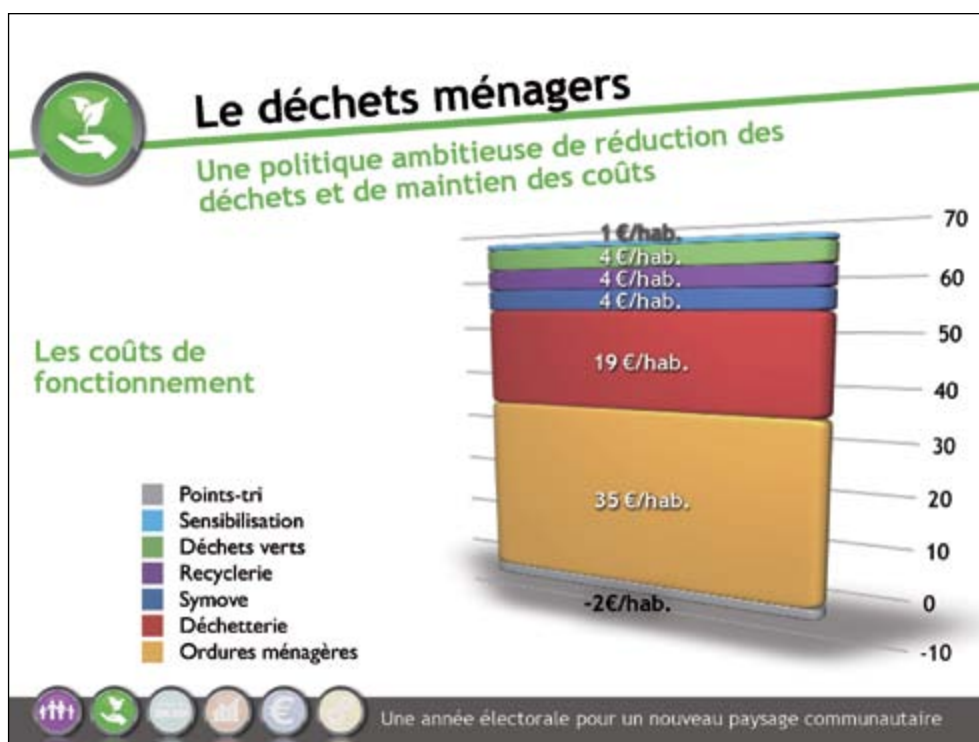
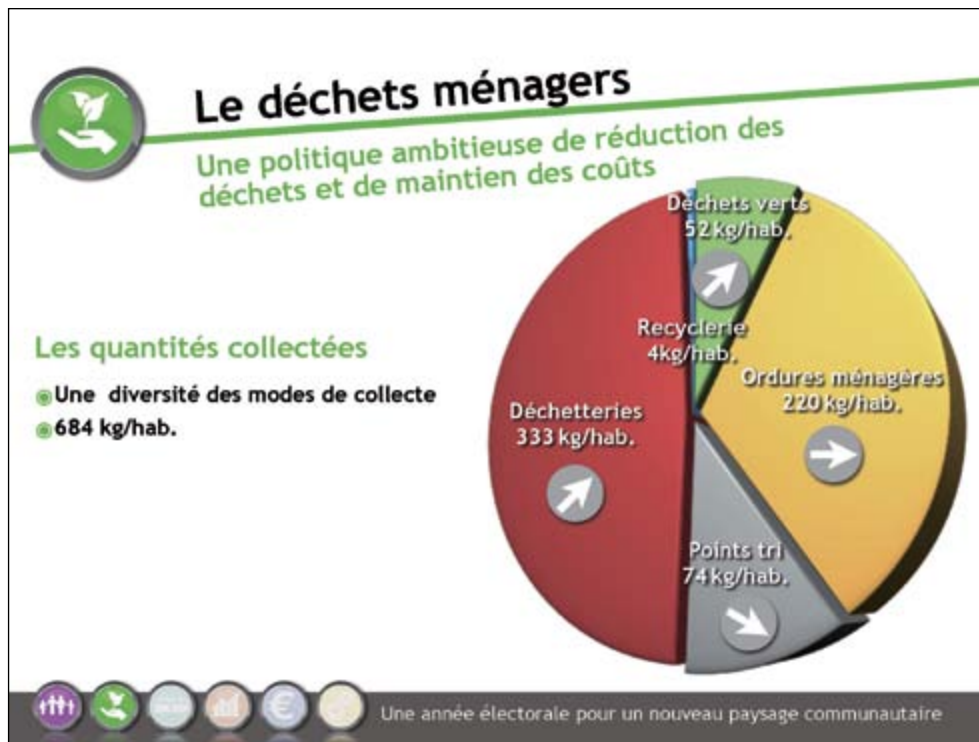
Une année électorale pour un nouveau paysage communautaire

Le développement durable

Les déchets ménagers

Enjeu important en terme de développement durable, mais aussi en terme financier, les déchets ménagers font l'objet, depuis plusieurs années, d'une politique ambitieuse de réduction des quantités et de maintien des coûts.

La collecte et le traitement des déchets :



C'est grâce à la mobilisation des acteurs et à la sensibilisation des usagers, couplées au prix de vente des matériaux collectés, que pour la première fois, le coût de collecte en Point d'Apport Volontaires est inférieur au traitement, faisant apparaître comptablement un coût négatif.

La prévention

Les diverses actions de prévention concernent tous les publics; celles à destination des scolaires, en partenariat avec le Symove, permettent d'associer, à travers un projet pédagogique, l'enjeu de l'environnement et des nouvelles pratiques.

Quant à la population, la visite du chargé de tri permet de répondre aux interrogations, voire oppositions des habitants et rappelle l'usage du guide des déchets; c'est aussi l'animateur qui développe une opération de compostage au pied des immeubles pour réduire la présence des déchets verts dans les poubelles, tout en promouvant l'achat de composteurs à prix réduit.

De plus, la présence de la communauté de communes sur les manifestations (brocantes, événements sportifs...) renforce les messages de sensibilisation pour plus de tri et de réemploi.

Enfin, a été proposée une offre plus étoffée de recyclage du textile, par la signature d'une convention, pour l'implantation de nouveaux points d'apport volontaires.

En terme d'investissements, peuvent être cités la création de nouveaux PAV, des travaux d'aménagement dans les déchetteries, sans oublier l'acquisition et l'aménagement d'un nouvel atelier pour la recyclerie.

L'assainissement

Compétente en matière d'assainissement non collectif, la communauté de communes assure le contrôle des installations autonomes.

Après avoir contrôlé les 195 foyers de 7 communes, sont lancés les contrôles des installations situées dans les communes qui n'ont pas opté pour l'assainissement collectif.

Le Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) assure aussi les diagnostics pour les ventes, les dossiers de réhabilitation et la réception des travaux.

L'environnement

Déclinée en une diversité d'actions, la protection de l'environnement concerne aussi bien les communes, les exploitants agricoles que les particuliers.

Dans un souci commun de protéger la ressource en eau, une commune a choisi d'appliquer le Zéro Phyto dans la gestion de ses espaces verts, et a bénéficié d'un accompagnement particulier pour permettre l'atteinte de l'objectif.

En parallèle, l'accompagnement administratif et technique des exploitants qui, optent pour les mesures agro-environnementales se poursuit sur les captages de Ferrières, Gannes et Saint-Just-en-Chaussée; par ailleurs, le conseil en protection intégrée enregistre l'engagement de 16 agriculteurs, lesquels se verront accompagner pendant 3 ans.

Enfin, diverses animations tendent à sensibiliser au « manger mieux », dont la plus significative : les « Rendez-Vous du Terroir ».

L'environnement

Les ateliers

- Produits ménagers naturels**
 - 2 ateliers pour 50 personnes sensibilisés
- Manger sain, manger juste**
 - 1 atelier pour 25 adultes
 - 500 élèves sensibilisés à travers la réalisation de recettes
- Jardiner au naturel**
 - Une dizaine d'ateliers de formation
 - 7 soirées d'infos *Les Jardins s'emmêlent*

Une année électorale pour un nouveau paysage communautaire

La mobilité

Toujours soucieuse d'offrir des voies de circulations sécurisées, la communauté de communes poursuit ses investissements sur ses 60 km de voies d'intérêt communautaire, sans oublier de développer de nouveaux services comme les bornes de rechargement pour véhicules électriques et la valorisation du covoiturage.

La voirie



La voirie
14€/hab.

- Co-voiturage
- Borne de rechargement de véhicule électrique
- Un groupement de commandes pour l'entretien des voies communales et communautaires
- Un programme pluriannuel de réhabilitation des voies communautaires (60 km)
 1. Tricot / Le Frestoy-Vaux
 2. Ravenel
 3. Domfront / Royaucourt

Une année électorale pour un nouveau paysage communautaire

Le tadam!



Le tadam!
5€/hab.

La voirie
14€/hab.

Un nouveau service d'aide à la mobilité pour compléter l'offre existante

- Un service « gares » à destination de Saint-Just-en-Chaussée et Tricot
- Un service bourgs et commerces en direction de La Neuville-Roy, Maignelay-Montigny, Saint-Just-en-Chaussée et Tricot
- Un billet à 2€
- Des horaires «Gares» mieux adaptés

Une année électorale pour un nouveau paysage communautaire

Ce dernier service proposé depuis février 2012 a connu une fréquentation plus chaotique que les années précédentes, mais toujours, avec une nette prédominance pour la gare et le marché de Saint-Just-en-Chaussée.

C'est pourquoi, des aménagements au service existant ont été nécessaires, avec notamment, une nouvelle définition des arrêts.

La fin du marché prévu en 2015 générera une analyse approfondie de ce service qui doit répondre aux attentes des habitants tout en présentant un coût supportable pour la collectivité.

L'économie

Pour faciliter la création ou la reprise d'activité, la communauté de communes adhère à la plate-forme Oise Ouest Initiatives; ce partenariat a permis 10 installations et a généré 68 000 euros de prêt d'honneur.

Ces chiffres sont en nette baisse, reflétant ainsi la frilosité des porteurs de projets dans un contexte économique très morose.

C'est pourquoi la chargée de développement économique accompagne les futurs candidats quelles que soient leurs problématiques, quelles soient liées à la recherche de locaux, à la dynamisation du point de vente ou à la recherche de contacts.

C'est aussi pour favoriser les travaux de rénovation, sécurisation et accessibilité des commerces que la communauté de communes a déposé un dossier FISAC auprès de l'État, dossier qui permet d'abonder en subventions, à égale proportion, les commerçants dynamiques du territoire; à ce titre 5 dossiers ont été validés pour plus de 20 000 euros de participation communautaire.

De plus, la communauté de communes finance par le biais de Fonds de Concours le maintien du commerce dans nos petites communes; ainsi la commune de Ravenel a pu bénéficier de 15 000 euros pour l'aider à reprendre le fonds de commerce de la dernière boulangerie du village.

La communauté de communes contribue, par ailleurs, au soutien des associations en charge de l'insertion et de l'emploi; à ce titre, elle a versé plus de 200 000 euros de subventions en 2014.

L'institution

La gouvernance

La Communauté de communes du Plateau Picard est un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) créée par arrêté préfectoral du 23 décembre 1999; elle comprend 52 communes pour 29 287 habitants.

Elle est représentée par son président, Frans DESMEDT, assisté de cinq vice-présidents, en charge de 7 commissions de travail



- Habitat, logement et aménagement
- Action culturelle
- Bâtiments, travaux
- Vie sociale et scolaire
- Voiries et mobilité
- Environnement : Déchets ménagers
- Environnement : Eau et assainissement
- Développement économique

Le conseil communautaire, compte de 77 délégués, élus en même temps que les conseils municipaux, qui délibèrent dans les domaines de sa compétence et notamment les affaires budgétaires, les questions relatives à la composition et au fonctionnement de la communauté de communes, l'adhésion à un établissement public, la délégation d'un service public...

Le bureau est composé du Président, des cinq vice-présidents et de dix-huit autres membres élus parmi le conseil communautaire ; il est chargé, sous le contrôle du conseil communautaire, de préparer, d'exécuter les décisions du conseil.

Les compétences de la Communauté de communes

Contrairement aux collectivités territoriales (communes, départements, régions), les EPCI tels qu'un syndicat de communes ou une communauté de communes, ne disposent pas d'une compétence générale sur toute affaire d'intérêt local. Ils obéissent au principe de spécialité, qui leur interdit d'intervenir dans des matières autres que celles qui leur ont été transférées par les communes. Selon ce principe, toute action, toute dépense de l'EPCI dans des affaires communales étrangères aux compétences transférées sont illégales.

De même, lorsqu'une commune transfère l'une de ses compétences à un EPCI, elle en est immédiatement et totalement dessaisie.

En matière d'aménagement de l'espace

- Schéma directeur, schéma de secteur et tous documents d'urbanisme en tenant lieu ; (La compétence « Schéma de Cohérence Territoriale » est transférée au Syndicat Mixte Clermontois-Plateau Picard (SMCPP), associant les deux communautés de communes du Plateau picard et du Clermontois) ;
- Aménagement rural ;
- Plan intercommunal des déplacements ;
- Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire ; (Le dispositif contractuel du « Pays » du Clermontois-Plateau Picard a été transféré au SMCPP, lequel a été dissous fin 2014)
- Création et gestion d'un système d'informations géographiques, accessible à l'ensemble des communes membres.

En matière de développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire, les nouvelles zones d'activités ; est notamment concernée, la nouvelle zone en cours d'aménagement à Argenlieu, commune d'Avrechy ;
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire, l'ensemble des actions tendant à favoriser l'implantation des entreprises.

En matière d'environnement

- Élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés ;
- Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau :
- établissement d'un schéma directeur
- Mise en valeur des pratiques agricoles et industrielles respectueuses de l'environnement ;
- Assainissement autonome ;
- Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.
- Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine.

En matière de secours et de lutte contre l'incendie

- Contribution légale aux services d'incendie et de secours.

En matière de politique de l'habitat et du logement

- Programme local de l'habitat ;
- Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants ;
- Opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat et de la transformation de bâtiments en logements.

En matière scolaire

- Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des bâtiments scolaires du 2^e degré, par convention avec le département ;
- Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges d'enseignement du 2^e degré ;
- Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation
- Action sociale facultative en faveur des élèves du second degré

En matière de voirie et de transport

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; sont d'intérêt communautaire,
 - les nouvelles voies de desserte des zones d'activité ;
 - les voies communales situées hors agglomération et empruntées par un transport collectif ou qui relient à une route départementale l'agglomération d'une commune non desservie par une telle voie ;
- Aménagement, entretien et gestion des abords des gares de chemin de fer en service (transférée le 12 mars 2007).

En matière d'action sociale

- Politique en faveur des services à la personne :
 - création et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire au sein de chaque pôle principal et pôle d'équilibre définis par le schéma de cohérence territoriale
 - Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile ;
- Politique globale en faveur de la petite enfance ;
- Formation aux emplois d'animation des centres de vacances et de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes ;
- Soutien au projet de création de petites unités de vie pour personnes âgées ;
- Politique pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi et dispositifs contractuels en résultant.

En matière d'animation sportive et culturelle d'intérêt communautaire

- Soutien aux manifestations sportives intercommunales : relève de l'intérêt communautaire le Rallye-raid sportif de Saint-Just et du Plateau Picard
- Opérations en faveur des pratiques artistiques ;
- Politique de mise en valeur de l'identité culturelle du Plateau Picard ;
- Politique de développement de la lecture ;
- Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale.

Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Instauration d'un service de transport collectif à la demande par délégation conventionnelle de compétence conclue avec le Conseil Général de l'Oise

En matière de promotion touristique :

- Acquisition, aménagement et entretien du chemin vert (ancien délaissé SNCF reliant Saint-Just-en-Chaussée à Royaucourt).



Plateau Picard

Communauté de Communes